Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260427-20260450-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mme PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : Mme COMMEREUC Sylvie donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à M. LEBRET Gilles.
Date de convocation : 20/04/2026
Secrétaire de séance : M. TEMPIER Philippe

N° 2026-04-50 : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL-DE-BRETAGNE

Le SBCDol (Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne) est un syndicat mixte regroupant 3 EPCI : Saint Malo Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel et celle de la Bretagne Romantique. Ce sont donc chaque conseil communautaire de ces trois EPCI qui devront prochainement désigner leurs délégués représentant leurs collectivités dans le comité syndical du SBCDol.

Ainsi la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel sollicite chaque commune de son territoire pour qu'elle lui propose deux représentants : un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PROPOSE M. LEBRET Gilles comme délégué titulaire et M. COUAPEL Jean-Pierre comme délégué suppléant au sein du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne pour la commune de Baguer-Morvan ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté de commune du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel qui procédera à la désignation des délégués.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Philippe TEMPIER